



Réf. Farde e-Assemblées : 2370355

N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

Objet : 48541/LC/OK.- Ordonnance de police du Bourgmestre concernant la distribution de nourriture en plein air dans un périmètre déterminé.- Confirmation.

Le Conseil communal,

Vu les articles 134 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 et ses modifications successives;

Vu l'arrêté du Bourgmestre du 19 mars 2020, et ses prolongations des 11 juin 2020 et 17 septembre 2020;

Considérant l'urgence et le risque sanitaire que présente le coronavirus pour la population belge;

Considérant que le coronavirus et la lutte contre sa propagation constituent un événement imprévu tel que visé dans l'article 134, §1er de la NLC;

ARRETE :

Article unique : Confirmer l'ordonnance du Bourgmestre du 16 octobre 2020 concernant la distribution de nourriture en plein air dans un périmètre déterminé.

Annexes :

[Ordonnance de police du Bourgmestre- FR. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
[plan \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)